

Commune de BREBIERES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE
EXPLOITATION D'UN BATIMENT LOGISTIQUE
STE GOODMAN FRANCE

L'arrêté du 18 décembre 2018 relatif à l'enquête publique environnementale prévue du 21 janvier 2019 au 21 février 2019 concernant l'exploitation d'un bâtiment logistique sis 160 rue de Corbehem à BREBIERES est annulé.

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 10 janvier 2019, une enquête publique est ouverte pendant 32 jours à partir du 4 février 2019, sur la demande d'autorisation environnementale ainsi que la demande de permis de construire concernant l'exploitation du bâtiment précité.

M. Stéphane TONACHELLA est chargé du suivi du dossier de la Sté GOODMAN FRANCE Tél. : 06/17/77/05/92.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de BREBIERES sise 18 place des Héros, BP 9001, du lundi au mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le jeudi de 14h00 à 17h30 (*fermeture au public le matin*) et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE BREBIERES. Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais - Service Installations Classées - Rue Ferdinand Buisson - 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, le courrier de la mission régionale d'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de CORBEHEM, GOUY SOUS BELLONNE, NOYELLES SOUS BELLONNE, VITRY EN ARTOIS (Pas-de-Calais), COURCHELETTES, FERIN et LAMBRES LEZ DOUAI (Nord).

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de BREBIERES du 4 février 2019 au 7 mars 2019 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de BREBIERES ou les formuler à M. Jean DURIEU commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- Lundi 4 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Mardi 12 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Lundi 18 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Mardi 26 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 7 mars 2019 de 14h30 à 17h30

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 4 février 2019 au 7 mars 2019 à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE BREBIERES - Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de BREBIERES ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation environnementale. M. le Maire de BREBIERES statuera quant à lui sur la demande de permis de construire.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE BREBIERES, les informations relatives à ce projet.